

Nous savons que le ministre de l'Énergie ne voulait pas conclure d'entente. Il s'est rendu à Edmonton à deux reprises au printemps de 1980. Il a apparemment passé près de deux heures à essayer de conclure une entente. En réalité, il faisait à peine semblant de négocier. Il a échoué dans une mission politique extrêmement importante. J'irai jusqu'à prédire que cet échec retentissant passera à l'histoire. Je l'accuse même d'avoir éludé ses responsabilités de façon préméditée.

Pour être un bon ministre de l'énergie, il faut non seulement avoir les connaissances et les talents politiques nécessaires, mais il faut aussi savoir inspirer confiance aux autres. Et, par-dessus tout, il faut être considéré comme juste et raisonnable. A moins que le ministre ne soit disposé à changer d'attitude et à montrer qu'il possède certaines de ces qualités, nous attendrons longtemps qu'une entente sur l'énergie soit conclue.

En outre, le ministre de l'énergie devrait cesser d'induire les Canadiens en erreur. Il devrait cesser d'accuser l'Alberta d'être une province excessivement riche et égoïste, car il est maintenant bien évident que la province de l'Ontario gagne plus sur un gallon d'essence vendu en Ontario que la province de l'Alberta. Plus précisément, d'un prix global de \$1.66 le gallon, le gouvernement de l'Ontario touche 25 cents, soit 15 p. 100, alors que le gouvernement de l'Alberta, par ses redevances, reçoit 22.7 cents, soit 14 p. 100. Le gouvernement fédéral touche 56 cents, soit 34 p. 100 du prix global, et la différence est répartie entre le producteur, le raffineur et le vendeur.

A mon avis, il est temps que le ministre de l'Énergie soit franc avec les Canadiens, qu'il mette cartes sur table et que tout le monde voit qui ne joue pas franc jeu dans les négociations. S'il parvient à changer d'attitude, à être honnête avec les Canadiens, et à créer un climat de confiance mutuelle, alors nous ferons des progrès. Et il nous faut progresser si nous voulons réaliser notre . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député de Provencher (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat sur la motion, je dois tout d'abord dire que mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a exposé de façon très succincte à la Chambre deux conceptions que nous nous faisons du développement de nos ressources.

A en juger par son bill, le gouvernement conçoit le développement des ressources canadiennes généralement du seul point de vue d'une bureaucratie centralisée. Bien que ce ne soit pas complètement erroné, car cet élément est nécessaire, ce n'est pas le seul à composer le Canada. Nos régions en constituent l'autre élément. Je vais revenir sur ce point, mais je tiens d'abord à remercier le député de Saint-Jean-Est d'avoir si clairement exposé ces deux conceptions du Canada.

W. A. Wilson, un journaliste de la tribune de la presse, respecté des députés des deux côtés de la Chambre, a écrit dans un article que la conception qu'on se fait du Canada était traditionnellement centrée sur les grandes agglomérations. C'est ainsi qu'a évolué la conception qu'on se fait du Canada, et ça en a été le facteur déterminant. Bien que cette conception soit toujours valable, elle n'est pas la seule valable pour les Canadiens. La conception qu'on s'en fait, vue d'une petite ville de la Saskatchewan ou d'une localité de la Côte de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, est aussi valable pour le développement du Canada que celle qu'on s'en fait dans les

Pétrole et gaz du Canada—Loi

centres traditionnels de ceux qui font l'opinion. C'est là le fond de la question. Lorsque nous parlons d'Ottawa, ce n'est pas pour déprécier la ville ou le gouvernement fédéral. C'est plutôt une façon de dire que nous ne souscrivons pas au principe selon lequel tout ce qui est énoncé par les ministres fédéraux est plus valable que tout ce qui peut se dire ailleurs dans le pays. Et j'aimerais dire pourquoi nous n'admettons pas cela.

● (1740)

Le gouvernement fédéral a déclaré que peu lui importait que les tribunaux aient été saisis de l'affaire et qu'il avait l'intention d'utiliser sa majorité pour adopter unilatéralement une définition des terres du Canada. Cette définition est telle que tout ce qui ne se trouve pas expressément à l'intérieur des frontières provinciales fait automatiquement partie des terres du Canada. C'est là l'idée majeure du bill C-48. Il va de soi que les personnes concernées par les activités en dehors des frontières provinciales comme les habitants de Terre-Neuve, naturellement, sont concernés par les activités en mer comme la pêche, l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, que sais-je encore. Il en ira de même également pour ceux qui vivent au nord du 60° degré de latitude. Les personnes résidant à l'intérieur de ces limites relèveront directement du gouvernement fédéral et seront touchées par la définition prévue dans le bill.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) voudrait que l'on modifie cette définition. L'idée de son amendement, c'est que tout ce qui concerne la propriété et l'exploitation des ressources naturelles sur le continent devrait s'appliquer également en mer.

Il y a quelque chose de comique dans l'argument que le ministre a invoqué pour s'opposer à la motion. Je ne suis pas en mesure de le citer in extenso, mais j'espère au moins pouvoir le paraphraser correctement ou du moins rendre l'idée qu'il a voulu exprimer. Il a dit à ce propos qu'il ne pouvait accepter la motion parce que les premiers ministres provinciaux pourraient faire en mer ce qu'ils font actuellement sur terre.

Et qu'est-ce qu'ils font sur terre? Ils font des forages pour trouver des gisements de pétrole et de gaz. Ils construisent des usines de transformation des sables bitumineux. Ils tâchent de mettre sur pied le projet de Cold Lake. C'est cela qu'ils font sur terre.

M. Simmons: Ils empêchent la réalisation du projet de Cold Lake.

M. Epp: C'est vrai, mais vous savez pourquoi? Le gouvernement veut seulement leur donner \$18.75 par baril, alors qu'il en donne \$40 au Mexique. Ce que les premiers ministres font dans leur province, c'est amener notre pays à l'autosuffisance énergétique non seulement du point de vue des combustibles fossiles, mais également en produisant davantage d'énergie hydro-électrique.

Le premier ministre de ma province a travaillé de concert avec les autres premiers ministres de l'ouest du Canada en vue de mettre au point un réseau hydro-électrique qui soit relié non seulement aux autres régions de l'ouest du Canada, mais également à d'autres réseaux. Pour réaliser des projets de grande envergure, qu'il s'agisse d'aménagements hydro-électriques ou d'exploitations pétrolières ou gazières, il faut de la collaboration. La responsabilité première du ministre est de mettre au point un plan faisant appel à la coopération. Jusqu'à